



## Extrait du Registre des délibérations du Comité Syndical

-----  
**Séance du 28 mars 2023**

Délégués syndicaux en exercice : 45

**Le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au Conseil  
Départemental du Doubs, salle JOUBERT, 8 avenue de la Gare d'Eau à BESANÇON,  
sous la présidence de M. Cyril DEVESA, Président.**

*La séance est ouverte à 18h13 et levée à 20h30*

**Étaient présents :**

**G.B.M** : AEBISCHER Elise ; BAILLY Guillaume ; BOUSSET Jean-Marc ; CAULET Claudine ;  
CONTINI Jean-Claude ; COUDRY Sébastien ; DEVESA Cyril ; FIÉTIER Vincent ; GAGLIOLO  
Lorine ; HUOT Daniel ; JACQUIN Denis ; JOUFFROY Jean-Marc ; LAIDIÉ Franck ; LAMBERT  
Marie ; LEGAIN Olivier ; MÉNESTRIER Jean-François ; MICHEL Marie-Thérèse ; NAPPEZ  
Anthony ; POUJET Yannick ; TERZO André ;

**C.C.L.L** : CRETIN Emmanuel ; CHOPARD Félix ; GARNIER Christophe ; MESNIER Christian ;  
PRILLARD Angèle ; STADELMANN Jean-Claude ;

**C.C.V.M** : AUBRY Didier ; GAUTHIER André ;

**Étaient excusés :**

**G.B.M** : BERNARD Franck ; DUSSAUCY Nadine ; LEMERCIER Myriam ; MAGNIN-FEYSOT  
Christian ; MAILLARD Valérie ; PARIS Daniel ;

**C.C.L.L** : COULET Gérard ;

**C.C.V.M** : DOUBEY Boris ;

**Secrétaire de séance** : Jean-Claude CONTINI

**Procuration de vote :**

**Mandant** : Nadine DUSSAUCY

**Mandataire** : Jean-Marc BOUSSET

**COMPTE ADMINISTRATIF 2022****Rapporteur** : Monsieur Jean-Marc BOUSSET, Vice-Président**1. PRÉSENTATION GÉNÉRALE**

Taux de réalisation (hors virement de section à section) :

Section de fonctionnement :

SECTION DE FONCTIONNEMENT					
DEPENSES					
Chapitre	COMPTE ADMINISTRATIF 2022 Rappel budget 2022				
	Budget primitif 2022	Décisions Modificatives (dont BS)	Budget total 2022	CA 2022	Taux de réalisation
011 - Charges à caractère général	11 942 894,00	800 000,00	12 742 894,00	10 962 225,49	86,03%
012 - Charges de personnel	3 115 997,00	200 000,00	3 315 997,00	3 314 672,62	99,96%
042 - Opérations d'ordre DAP	4 087 445,00	0,00	4 087 445,00	4 085 813,84	99,96%
043 - Opérations d'ordre - infra-section	0,00	0,00	0,00	0,00	sans objet
65 - Autres charges de gestion courante (dont subventions)	3 894 200,00	937 830,00	4 832 030,00	4 822 369,28	99,80%
66 - charges financières (intérêts)	407 000,00	0,00	407 000,00	357 237,81	87,77%
67 - charges exceptionnelles	1 917 100,00	200 000,00	2 117 100,00	212 543,09	10,04%
68 - provisions	16 668,00	0,00	16 668,00	0,00	0,00%
023 - Virement à la SI (autofinancement)	101 198,00	1 302 141,94	1 403 339,94		0,00%
<b>TOTAL SECTION</b>	<b>25 482 502,00</b>	<b>3 439 971,94</b>	<b>28 922 473,94</b>	<b>23 754 862,13</b>	<b>82,13%</b>

SECTION DE FONCTIONNEMENT					
RECETTES					
Chapitre	COMPTE ADMINISTRATIF 2022 Rappel budget 2022				
	Budget primitif 2022	Décisions Modificatives (dont BS)	Budget total 2022	CA 2022	Taux de réalisation
002 - Excédent antérieur reporté	0,00	2 539 971,94	2 539 971,94		0,00%
70 - Produits des services	4 621 273,00	900 000,00	5 521 273,00	6 217 761,06	112,61%
73 - Impôts et taxes	416 460,00	0,00	416 460,00	338 039,91	81,17%
74 - Participations	18 255 769,00	0,00	18 255 769,00	18 901 362,83	103,54%
75 - Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	1,60	sans objet
76 - Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	sans objet
77 - Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	494 982,03	sans objet
78 - Reprises sur provisions	1 900 000,00	0,00	1 900 000,00	0,00	0,00%
042 - Amortissement des subventions	289 000,00	0,00	289 000,00	287 836,29	99,60%
043 - Opérations d'ordre - infra-section	0,00	0,00	0,00	0,00	sans objet
<b>TOTAL SECTION</b>	<b>25 482 502,00</b>	<b>3 439 971,94</b>	<b>28 922 473,94</b>	<b>26 239 983,72</b>	<b>99,51%</b>

Avant prise en compte de l'excédent de fonctionnement de 2021 repris, pour partie en fonctionnement 2022 (2 539 971,94 €), l'excédent de fonctionnement 2022 est de 2 485 191,59 €.

Après prise en compte de l'excédent de fonctionnement reporté, il est de 5 025 163,53 €.

Section d'investissement :

SECTION D'INVESTISSEMENT					
DEPENSES					
Chapitre	COMPTE ADMINISTRATIF 2022 Rappel budget 2022				
	Budget primitif 2022	Décisions Modificatives (dont BS)	Budget total 2022	CA 2022	Taux de réalisation
001 - Solde d'investissement reporté	0,00	161 175,09	161 175,09	0,00	sans objet
20 - Immobilisations incorporelles	373 000,00	328 693,19	701 693,19	284 885,29	40,60%
204 - Subventions versées	0,00	0,00	0,00	0,00	sans objet
21 - Immobilisations corporelles	1 687 400,00	73 835,87	1 761 235,87	935 845,67	53,14%
23 - Immobilisations en cours	1 966 601,00	-266 328,74	1 700 272,26	868 369,36	51,07%
040 - Amortissement des subventions	289 000,00	0,00	289 000,00	287 836,29	99,60%
041 - Opérations patrimoniales	0,00	452 726,39	452 726,39	452 726,37	sans objet
16 - Remboursement des emprunts (capital)	2 620 803,00	0,00	2 620 803,00	2 444 867,36	93,29%
27 - Autres charges financières	46 100,00	0,00	46 100,00	45 687,90	99,11%
<b>TOTAL SECTION</b>	<b>6 982 904,00</b>	<b>750 101,80</b>	<b>7 733 005,80</b>	<b>5 320 218,24</b>	<b>68,80%</b>

SECTION D'INVESTISSEMENT					
RECETTES					
Chapitre	COMPTE ADMINISTRATIF 2022 Rappel budget 2022				
	Budget primitif 2022	Décisions Modificatives (dont BS)	Budget total 2022	CA 2022	Taux de réalisation
001 - Excédent investissement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	sans objet
10 - Excédent de fonctionnement affecté	0,00	554 381,34	554 381,34	554 381,34	sans objet
13 - Subventions à recevoir	572 557,00	0,50	572 557,50	371 528,07	64,89%
16 - recours à l'emprunt	2 221 704,00	-1 559 148,37	662 555,63	0,00	0,00%
040 - Dotations aux amortissements	4 087 445,00	0,00	4 087 445,00	4 085 813,84	99,96%
041 - Opérations patrimoniales		452 726,39	452 726,39	452 726,37	sans objet
021 - Virement de la SF (autofinancement)	101 198,00	1 302 141,94	1 403 339,94		0,00%
<b>TOTAL SECTION</b>	<b>6 982 904,00</b>	<b>750 101,80</b>	<b>7 733 005,80</b>	<b>5 464 449,62</b>	<b>70,66%</b>

Avant prise en compte du déficit d'investissement reporté (161 175,09 €), le résultat d'investissement est de 144 231,38 €. Après prise en compte du déficit d'investissement reporté, il est de – 16 943,71 €.

Le besoin de financement des restes à réaliser de 2022 sur 2023 de 1 006 295,86 €.

*Une présentation par section, en dépenses et recettes, par activité et par chapitre est présentée à l'assemblée ; sont mentionnés les taux de réalisation par chapitre.*

## **2. Activité DÉCHETTERIES (801)**

### **SECTION DE FONCTIONNEMENT**

Les dépenses de fonctionnement portent sur l'exploitation des sites (traitement des déchets) et sur leur entretien et fonctionnement courant (maintenance, entretien des espaces verts, des réseaux et des bâtiments) pour 4 076 640,56 € dont :

- 3 491 477,48 € de prestations de services, principalement de traitement de déchets,
- 131 546,53 € de prestations d'entretien et de maintenance,
- 53 774,72 € de frais de gestion des agents affectés à cette activité (dont le rattachement à 2022 dans l'attente de la facturation en 2023)
- 247 487,12 € de remboursement de frais d'accès en déchetteries des syndicats partenaires et facturation du SYTEVOM
- le solde relevant d'achat de fournitures, de taxes locales, de consommation de fluides et d'énergie, de frais d'assurance,...

Le montant des subventions versées au titre des différentes ressourceries est de 128 296,96 € en 2022, dont l'avenant à la convention avec TRI.

Dans cette section, il est souligné quelques dépenses particulières en 2022 :

- les charges de personnel estimées à 1 122 907,84 € et par application de clés d'affectation de tous les agents selon les activités
- les indemnités et charges des élus pour 19 554,89 €
- des créances éteintes et admises en non-valeur pour 5 147,85 €

Les frais financiers des emprunts liés à l'activité Déchetteries ont été réglés pour 22 975,08 €.

La section présente également en dépenses une opération d'ordre, équilibrée en recette d'investissement au titre des dotations aux amortissements pour 639 720,72 €.

La mobilisation de la dotation pour risque et charges au titre d'une garantie à apporter à TRI sur la signature de deux contrats d'emprunts pour des travaux n'a pas été nécessaire en 2022.

Les recettes de fonctionnement sont constituées de :

- les contributions des membres d'un montant de 5 365 825,56 € (23,50 € par habitant)
- les ventes de matières et les prestations de services pour 656 079,40 €
- la participation des éco-organismes, comme ECO-MOBILIER, ECODDS et OCAD3E pour 269 609,40 €
- la location de deux emplacements sur déchetteries pour des antennes de télécommunications
- des recettes exceptionnelles pour 353 236,24 € au titre des remboursements de sinistre par les assurances, de régularisations de rattachements et mandats annulés sur exercices antérieurs (suite à des erreurs de TVA).

La section présente également en recettes une opération d'ordre liée à l'amortissement et l'étalement des subventions reçues pour 127 133,27 €. Cette recette est équilibrée en dépenses d'investissement.

### **SECTION D'INVESTISSEMENT**

Les immobilisations réalisées au titre de l'activité Déchetteries, pour 221 632,76 € ont porté sur :

- 27 678,20 € pour des études au titre de la mise aux normes des déchetteries de Devecey et Saône et de faisabilité de la future déchetterie d'Ornans,
- 193 954,56 € de matériels et travaux dont :

- 95 844,92 € d'acquisitions foncières sur Thise-Andiers et Marchaux et le métrage en vue d'un achat sur Amancey,
- 30 179,43 € d'aménagement et de réfection d'enrobés, de travaux électriques et d'huisseries,
- 41 105,73 € d'aménagement de rampes d'accès, d'installations de fenêtres et fermetures (sur des déchetteries du SYBERT et sur des déchetteries dont le SYBERT n'est pas propriétaire du terrain),
- Un réfrigérateur, des dessertes et des rangements, des talkies walkies, des fax et des équipements portables.

Au regard des contrats d'emprunt signés à ce jour et affectés à l'activité Déchetteries, le remboursement en capital en 2021 a été de 239 733,32 €.

Des opérations de régularisations patrimoniales ont été réalisées, de manière équilibrée en dépenses et recettes d'investissement pour 239 733,32 € (opérations d'ordre)

Les autres recettes d'investissement sont les dotations aux amortissements évoquées ci-dessus.

A titre de complément, les restes à réaliser de 2022 à inscrire en 2023 sur cette activité sont de 458 836,55 € en dépenses.

### **3. Activité PRÉVENTION (802)**

#### SECTION DE FONCTIONNEMENT

Les charges à caractère général du budget 2022 de fonctionnement de cette activité reposent sur la poursuite des actions de sensibilisation, notamment auprès des enfants, des animations de proximité et des actions courantes à travers des dépenses de communication, des achats (gobelets,...) et des prestations de service d'accompagnement (notamment sur les couches lavables) pour 90 804,27 €.

Les charges de personnel ont été estimées pour 2021 à 212 462,43 €. Le rattachement sera régularisé sur 2022.

Les indemnités et les frais de mission des élus de cette activité se sont élevés à 7 175,22 €.

Le solde de la subvention de fonctionnement à l'association ARETE a été versée pour un montant de 3 500 € à l'association ARETE ; un acompte de 750 € a été versé à l'association TRI HAUT EVEREST (750 €) ; le solde à verser a fait l'objet d'un rattachement (750 €)

La section présente également en recettes une opération d'ordre liée à l'amortissement pour 9 915,59 €. Cette recette est équilibrée en dépenses d'investissement.

En recettes, la contribution Prévention pour 2022 s'élève à 525 165,96 €. Les recettes de fonctionnement sont complétées la vente de gobelets et de changes lavables et la location de couches lavables pour, respectivement, 8 329,42 € et 2 100,48 €.

Un soutien financier, à hauteur de 6 000 €, est reçu pour les actions de sensibilisation aux DEEE.

L'ADEME a apporté son soutien à la promotion des changes lavables pour 19 563 € et sur la mission Economie Circulaire (30 000 €) ; les soldes des subventions notifiées à percevoir ont fait l'objet de rattachement

### SECTION D'INVESTISSEMENT

L'équilibre de la section d'investissement de l'activité Prévention est assuré par les dotations en amortissement.

A titre de complément, les restes à réaliser de 2022 à inscrire en 2023 sur cette activité sont de 7 368 € en dépenses, pour l'achat de micro-casques et d'émetteurs.

## **4. Activité VALORISATION ÉNERGETIQUE / INCINÉRATION (803)**

### SECTION DE FONCTIONNEMENT

Les charges de fonctionnement de l'activité Valorisation Energétique / Incinération comprennent en 2022 :

- le contrat d'exploitation de l'usine et autres prestations de services (traitement des déchets hors usine quand celle-ci n'est pas disponible) pour 3 387 689,41 € et le versement de TGAP pour 406 301 €,
- des taxes foncières pour 58 112,69 € et d'autres taxes pour 43 717,72 € (taxe d'exploitation des installations classées et CFE-CVAE)
- des études (analyses complémentaires, suivi environnemental) pour 67 229,09 €
- des frais financiers pour 258 816,23 €,
- La régularisation de rattachements pour 184 479,40 €.

Les charges de personnel ont été rattachées à 2022 pour 207 788,27 € ; elles tiennent compte d'une affectation de tous les agents sur les différentes activités.

En recettes, les contributions des membres au titre l'activité Incinération ont été perçues pour 5 548 156,80 €.

Les ventes de prestations et de matières (le traitement des boues, la vente de vapeur, de ferrailles et de non ferreux) ont été encaissées pour 2 700 965,92 €.

Outre le reversement de TGAP, dont l'encaissement 2022 a été de 338 039,91 €, les autres recettes de fonctionnement portent des produits exceptionnels (3 743,62 €), des régularisations de rattachements pour 38 101,96 € et de pénalités liées au marché d'exploitation, appelées effectivement ou rattachées pour 3 000 €.

### SECTION D'INVESTISSEMENT

Les investissements de la compétence Incinération comprennent en 2021 :

- le GER – gros entretien renouvellement -, récurrent chaque année, et les travaux sur la charpente de l'usine pour 686 724,42 €
- l'autorisation de programme - crédit de paiement sur la modernisation de l'usine pour 917 088,10 €.

Le remboursement en capital des emprunts liés à l'activité Incinération a été réglé pour 1 891 982,99 €.

Le cautionnement au titre des installations classées pour 2022 a été constitué à hauteur de 30 040,90 €.

En recettes d'investissement, les autres recettes sont les dotations aux amortissements évoquées ci-dessus et aucun recours à l'emprunt sur l'opération de modernisation de l'usine.

A titre de complément, les restes à réaliser de 2022 à inscrire en 2023 sur cette activité sont de 134 301,06 € en dépenses. Il est rappelé que les non réalisations du Crédit de Paiement de l'AP-CP 18-01 ne font pas l'objet de restes à réaliser mais sont proposées à la « réintégration » dans le cadre d'une révision de cette AP-CP.

## **5. Activité TRI (804)**

### **SECTION DE FONCTIONNEMENT**

Le fonctionnement de l'activité s'articule autour du fonctionnement du centre de tri principalement et de son entretien.

Ainsi, les charges à caractère général d'un montant de 1 525 692,26 € comprennent principalement :

- des prestations de services dont la gestion du centre, pour 918 422,16 €,
- des taxes foncières pour 87 624 € et de douanes pour 128 €,
- des achats de fournitures d'entretien, administratives et des vêtements de travail pour 247 053,35 € (dont énergie et carburants)
- des assurances, pour 27 734,98 € (quotepart dans le nouveau contrat, sur un semestre)
- des contrats et des prestations de maintenance pour 116 870,59 €
- le solde est constitué de frais de publications, de contrôles divers, ...

Les charges de personnel ont été estimées à 648 808,16 € pour 2022 (celles du 2<sup>e</sup> semestre ont fait l'objet d'un rattachement). Les indemnités des élus ont été versées pour 7 175,22 €.

Les frais financiers des emprunts affectés à cette activité ont été réglés pour 48 258,74 € dont 2 410,46 € nets d'intérêts courus non échus.

La section présente également en dépenses une opération d'ordre, équilibrée en recette d'investissement au titre des dotations aux amortissements pour 711 337,95 €.

Les recettes de fonctionnement de cette activité sont composées :

- des contributions des membres à hauteur de 2 188 085,77 €,
- de la vente de matières pour 850 115,99 €
- le bonus CITEO conservé par le SYBERT au titre de la régularisation du rattachement à 2021 (105 002,70 €) et au titre du rattachement à 2022, estimé à 620 000 €.

Les recettes de gestion sont de 13 374,65 € : remboursement des assurances sur sinistres, pénalités sur marchés, régularisations de rattachements.

La section présente également en recettes une opération d'ordre liée à l'amortissement et l'étalement des subventions reçues pour 97 743,97 €. Cette recette est équilibrée en dépenses d'investissement.

### **SECTION D'INVESTISSEMENT**

Outre le remboursement en capital des emprunts de l'activité pour 245 651,05 €, la section d'investissement a porté sur notamment :

- des avances versées au titre du solde du contrat de maîtrise d'ouvrage délégué pour 36 226,37 €
- un système d'extinction incendie pour 33 114 €,
- un chariot élévateur pour 60 130,89 €
- des équipements (armoires, pièces détachées, radiateur électrique, talkies walkies,...) et des travaux de sécurité pour 73 384,23 €.

En 2022, un nouveau versement de la caution au titre des établissements classés (ICPE) a été réglé à la Caisse des Dépôts et Consignations pour 15 647 €.

En recettes d'investissement, les autres recettes sont les dotations aux amortissements évoquées ci-dessus et des opérations d'intégration patrimoniales (équilibrées en dépenses et recettes d'investissement).

A titre de complément, les restes à réaliser de 2022 à inscrire en 2023 sur cette activité sont de 223 707,94 € en dépenses.

## **6. Activité ADMINISTRATION GÉNÉRALE (805)**

### SECTION DE FONCTIONNEMENT

L'administration générale couvre les frais de fonctionnement du Pôle Administratif et de la Direction Générale du SYBERT, de la communication institutionnelle, des locaux nécessaires à ces activités, mis à disposition par Grand Besançon Métropole.

Les charges à caractère général pour 263 051,95 € portent notamment sur :

- le remboursement à Grand Besançon Métropole des frais liés aux locaux de la City (charges locatives, sécurité, nettoyage,...), aux frais postaux, à l'utilisation des véhicules du PAL et les forfaits de gestion TIC/RH pour les agents situés à la City, estimés pour 105 589,47 € (rattachement),
- des assurances en responsabilité civile et de protection juridique des agents et des élus dans leurs missions et des assurances dommages aux biens et véhicules pour 23 364,32 €,
- des assistances en assurance et gestion de la dette, ainsi que l'enregistrement et la retranscription des échanges en Comité Syndical (procès-verbaux) pour 8 789,01 €,
- des annonces et insertions, principalement liées à la publication d'avis de marchés publics pour 11 340 €.

Le budget communication 2022, couvrant les frais liés au fonctionnement du Pôle Communication et à la communication institutionnelle, s'élevait à 98 232,54 €, en forte augmentation, en raison de différentes opérations importantes dont la démarche participative.

Le SYBERT a cotisé et participé à l'ASCOMADE, AMORCE, à l'ACR et à l'AUDAB pour un total de 8 074 €, en 2022.

Les charges de personnel ont été rattachées à 2022 pour 358 602,64 €.

Les indemnités et frais de déplacement des élus ont été versées pour 35 120,75 €.

Les recettes de fonctionnement reposent en 2022 sur :

- les contributions des membres pour 684 999 €,
- des opérations de gestion pour 613,65 € (régularisation de rattachement et autres recettes)

### SECTION D'INVESTISSEMENT

Les recettes d'investissement sont les dotations aux amortissements évoquées ci-dessus.

## **7. Activité VALORISATION ORGANIQUE / COMPOSTAGE (807)**

### SECTION DE FONCTIONNEMENT

Le fonctionnement de l'activité Compostage en 2022 s'est concrétisé notamment par :

- l'achat de composteurs, lombricomposteurs, bioseaux et kits collectifs, en forte augmentation, pour 88 383,32 €,
- des prestations de services pour la gestion des chalets et l'accompagnement des guides composteurs ainsi que l'accompagnement des projets de compostage en pied d'immeuble, pour 48 836,42 €,

- le remboursement des frais TIC et RH des agents mis à disposition par GBM pour un rattachement de 19 725,73 €.

Les charges de personnel ont été estimées à 376 035,35 € (rattachement des charges du 2<sup>e</sup> semestre 2022). Les indemnités des élus ont été versées pour 14 901,36 €.

La section présente également en dépenses une opération d'ordre, équilibrée en recette d'investissement au titre des dotations aux amortissements pour 6 411,24 €.

En recettes, les contributions ont été appelées à hauteur de 479 499,36 €.

Les autres recettes de fonctionnement concernent la revente de composteurs, lombricomposteurs, bioseaux et kits collectifs pour 37 785,63 € et des régularisations de rattachements pour 6 387,84 €.

Une opération d'ordre relative à l'amortissement des subventions perçues, équilibrée en dépense et en recette, est inscrite pour 11 888,49 €.

#### SECTION D'INVESTISSEMENT

Les crédits d'investissement 2021 ont été consacrés à l'achat de petits matériels, pour 22 226 €.

Les recettes d'investissement sont constituées :

- d'un acompte sur la subvention notifiée de la Région sur la mise en place du compostage de proximité (27 993,75 €),
- de la dotation aux amortissements des biens pour 6 411,24 €

A titre de complément, les restes à réaliser de 2022 à inscrire en 2023 sur cette activité sont de 6 100 € en dépenses.

### **8. Activité ITM (808)**

#### SECTION DE FONCTIONNEMENT

Les charges de fonctionnement sur l'activité ITM concernent des prestations de services et des frais de fonctionnement de l'Installation Tri Massification, dont les charges de personnel affecté à la gestion de cet équipement.

Les charges à caractère général s'élèvent à 368 653,15 €, dont principalement des prestations de services (154 585,83 €) et des locations – maintenance d'engins (74 900,24 €)

Les charges de personnel sont estimées à 388 067,93 € en 2021 (rattachement des charges du 2<sup>e</sup> semestre 2022)

En 2022, des intérêts de l'emprunt ont été réglés pour 26 187,76 €

La section présente également en dépenses une opération d'ordre, équilibrée en recette d'investissement au titre de la dotation aux amortissements de l'ITM et de ses équipements pour 176 723,75 €.

Les recettes sont constituées de ventes de matières et de marchandises pour 330 324,36 €.

#### SECTION D'INVESTISSEMENT

La charge en capital de l'emprunt affecté à l'ITM est de 67 500 €, mais 22 500 € de reports.

Les investissements pour 24 978,55 € ont porté en 2022 sur l'achat de pièces de « déjanteuse » et un tablier et un rail de guidage pour porte.

Les seules recettes d'investissement sont constituées de la dotation aux amortissements des biens pour 176 723,75 €.

### **9. Activité ÉCO-EMBALLAGES/ CITÉO (809)**

En 2022, comptablement, c'est-à-dire en tenant compte de rattachements de dépenses et de recettes estimées fin 2022 et à régulariser sur 2023, ce budget indique :

- des subventions reçues ou à recevoir pour 2 978 455,28 € et des ventes de matières pour 1 621 544,72 €, soit un total de recettes de 4 600 000 €
- des versements aux membres, effectifs ou estimés à verser en 2023, équivalents pour de 4 600 000 €.

### **10. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES**

En matière de ressources humaines, il est rappelé que les agents du SYBERT sont des agents de Grand Besançon Métropole mis à disposition.

Au 31 décembre 2022, l'équipe était composée 80 agents, soit 55 permanents et 21 temporaires (dont 2 saisonniers en décembre) ; le nombre de postes ouverts est de 81 agents. La nouvelle organisation, votée fin 2022, sera mise en œuvre progressivement, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023.

Les charges de personnel à rembourser, pour 2022 (hors frais de gestion) ont été estimées à 3 314 672,62 € dont 1 829 000 € de rattachement à 2022 à régler sur 2023.

Les charges de personnel représentent 13,95% (13,73% en 2021) des réalisations en dépenses de fonctionnement et 11,40% (7,90% en 2021) de l'ensemble des dépenses réalisées (hors résultats N-1 repris)

### **L'état de la dette au 31 décembre 2022**

L'encours au 31 décembre 2022 est de 22 822 659,45 € (soit 99,95 € par habitant sur la base de 228 333 habitants – population municipale 2022).

Aucun emprunt n'a été mobilisé sur 2022 ; l'autofinancement a été privilégié au regard des capacités financières du SYBERT et du contexte économique influant négativement sur les taux d'intérêt actuels.

Les charges de la dette au compte administratif 2022 sont :

- en capital : 2 444 867,36 €
- en intérêts : 357 237,81 € dont 355 013,68 € d'intérêts et 2 224,13 € nets d'intérêts courus non échus.

Au 31 décembre 2022, 16 contrats étaient signés par le SYBERT avec 4 établissements bancaires.

Tout l'encours de dette du SYBERT est A1 « Risque faible » selon la Charte de bonne conduite dite de « Gisler ».

La durée de vie résiduelle est de 9 ans et 7 mois. La durée de vie moyenne : 4 ans et 11 mois.

Le taux moyen est de 1,73% en 2022 et 1,42% en 2021 ; le taux moyen de la dette correspond à la moyenne des taux de chaque emprunt, pondérée par la valeur du capital restant dû.

### Structure de la dette par financeur (capital restant dû par banque)

Prêteur	CRD	% du CRD
SFIL CAFFIL	9 361 769 €	41,02%
SOCIETE GENERALE	7 657 143 €	33,55%
CREDIT FONCIER DE FRANCE	4 076 667 €	17,86%
CAISSE D'EPARGNE	1 727 080 €	7,57%
<b>Ensemble des prêteurs</b>	<b>22 822 659 €</b>	<b>100,00%</b>

CRD : capital restant dû.

### Structure de la dette par typologie de taux

Type	Encours	% d'exposition	Taux moyen (ExEx, Annuel)
Fixe	19 701 087 €	86,32%	1,57%
Variable	3 121 573 €	13,68%	2,74%
<b>Ensemble des risques</b>	<b>22 822 659 €</b>	<b>100,00%</b>	<b>1,73%</b>

## **11. ÉQUILIBRE GLOBAL**

L'excédent de fonctionnement 2021 (hors excédent des restes à réaliser de 2022 sur 2023) permet de couvrir le déficit d'investissement 2022.

Le besoin de financement des restes à réaliser de 2022 sur 2023 (691 486,47 €) doit également être couvert par l'excédent de fonctionnement 2022.

CA EN €	2021 : pour mémoire		2022	
	Fonctionnement en €	Investissement en €	Fonctionnement en €	Investissement en €
(+) Recettes	22 358 318,15	16 474 561,43	26 239 983,72	5 464 449,62
(-) Dépenses	23 621 325,85	16 387 832,97	23 754 792,13	5 320 218,24
(=) Résultat d'exécution	1 263 007,70	- 86 728,46	2 485 191,59	144 231,38
Résultat reporté de l'année N-1	1 831 345,58	74 446,63	2 539 971,94	- 161 175,09
<b>RÉSULTAT PAR SECTION</b>	<b>+3 094 353,28</b>	<b>- 161 175,09</b>	<b>5 025 163,53</b>	<b>- 16 943,71</b>
<b>RÉSULTAT TOTAL</b>		<b>+ 2 933 178,19</b>		<b>+ 5 008 219,82</b>

Une présentation synthétique des données financières est présentée en annexe du présent rapport.

Monsieur Jean-Marc BOUSSET, Vice-président, est élu Président de séance à l'occasion du vote du Compte Administratif 2022.

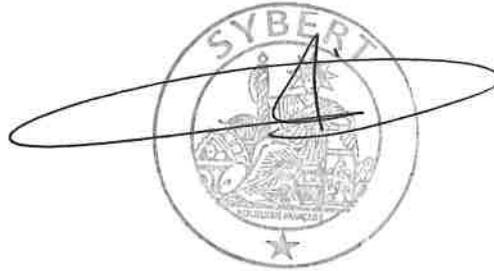
Après présentation du rapport et à l'occasion de la mise au vote, Monsieur Cyril DEVESA, Président du SYBERT, se retire de la salle.

**A l'unanimité, le Comité Syndical se prononce favorablement sur le Compte Administratif 2022.**

Pour extrait conforme,  
Le Président du SYBERT,  
Cyril DEVESA

Rapport adopté à l'unanimité.

Pour : 28  
Contre : 0  
Abstention : 0  
Ne prennent pas part au vote : 1



Secrétaire de séance,  
Jean-Claude CONTINI

A handwritten signature in black ink, which appears to be 'JC CONTINI', written in a cursive style.